



République Française
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)
tél 04.77.58.59.69 - fax 04.77.58.92.98 - ecotay@wanadoo.fr

Nombre de membres

en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Convocation le :

Séance du mercredi 16 avril 2025

seize avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Carine GANDREY, Maire.

Sont présents : Carine GANDREY, Robert JOANIN, Michelle MAY, Auriane GOURBEYRE, Robert MASSON, Christiane DUCLOS, Daniel JAY, Catherine MEYNIEL, Guillaume PEYCELON, Jacques MARECHAL, Guy BAROU, Pascal MEFTAH, Sylvaine MASSACRIER, Aurélie DEMEURE

Représentés : Jean-Michel MARIANI représenté par Carine GANDREY

Absents et Excuses :

Secrétaire de séance : Sylvaine MASSACRIER

Objet de la délibération :

**DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DU DEPARTEMENT DE
LA LOIRE DANS LE
CADRE DE
LENVELOPPE DE
SOLIDARITE 2025
DE_021_2025**

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant l'enveloppe de solidarité du département de la Loire à destination des communes rurales pour la réalisation de travaux de petite envergure

Considérant les projets de travaux sur la commune d'Ecotay l'Olme

Monsieur Robert JOANIN expose au Conseil Municipal que 2 projets de la commune peuvent faire l'objet d'une subvention du département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2025 :

- Rénovation du local des chasseurs pour un montant de 9 030.79 € HT
- Rénovation du lavoir de Quérézieux pour un montant de 3 790.82 € HT

A cet effet, Monsieur Robert JOANIN demande au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention d'un montant de 7000 € (soit 54.60% du coût global des travaux) auprès du département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2025.

Monsieur Daniel JAY soulève une question concernant le montant des subventions, demandant si celui-ci est systématiquement payé à hauteur de ce qui est demandé. Monsieur Robert JOANIN répond par l'affirmative, précisant que le versement de la subvention demandée en 2023 est prévu pour juin 2024.

Madame Carine GANDREY ajoute par ailleurs que la demande de subvention appel à partenariat du département au titre des hébergements touristiques de 2024, refusée, va basculer dans la demande d'enveloppe territorialisée de 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité la demande de subvention auprès du département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2025.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la demande de subvention et

Date de transmission de l'acte: 16/05/2025

Date de réception de l'AR: 16/05/2025

042-214200875-DE_021_2025-DE

A G E D I

tout autre document permettant la constitution du dossier de demande de subvention.

Fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Carine GANDREY



Date de transmission de l'acte: 16/05/2025
Date de reception de l'AR: 16/05/2025
042-214200875-DE_021_2025-DE
A G E D I